

Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **10 DECEMBRE 2024**

Nombre de conseillers	
- en exercice	14
- présents	14
- votants	14
- absents	
- exclus	

Objet
7.1 DISSIMULATION RESEAU SEC RUE MARCUS CLAUDIUS

Date de convocation :
04/12/2024
Date d'affichage :
04/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Bernadette AGOSTINI, Josiane DURAND, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER Valérie GAUDIN

Absents :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux de dissimulation Rue Marcus Claudius.

Secrétaire de séance : Josiane DURAND

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201352-20241210-2024-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Câblage optique Rue Marcus Claudius	17 000 €	0.0 %	0 €
Eclairage Rue Marcus Claudius	9 442 €	45.0 %	4 249 €
Dissimulation Rue Marcus Claudius	64 520 €	44.0 %	28 388 €
GC télécom Rue Marcus Claudius	20 160 €	75.0 %	15 120 €
TOTAL	111 122 €		47 757 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND** acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation Rue Marcus Claudius" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **PREND** acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La secrétaire de séance
Mme Josiane DURAND



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 17/12/2024

Certifié conforme,
Fait à Marçlopt,
LE 11/12/2024
Le Maire,
Catherine EYRAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201352-20241210-2024-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024